

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

94-31 du 10 FEVRIER 1994
DECRET N° /MPPRA.DGFP.DGCA.YO.
Portant Promotion au titre de l'année 1991
des Inspecteurs Principaux des Cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en
tête: OSSITE NIAMBA (Séverin Valence)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;
D.G.B. (/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de la catégorie A,
hiérarchie I ;
(/u le décret n°59/178 du 24 Août 1959, portant Statut com-
mun du Personnel des Douanes ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
D.G.C.F. (/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations adminis-
tratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993, portant organi-
sation des intérimaires des Ministres ;
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
1994 (/u le DECRET N° 94-30 /MPPRA.DGFP.DGCA du 10 FEVRIER
portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991,
des Inspecteurs Principaux des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Douanes ; en tête: OSSITE NIAMBA (Séverin Valence) ;


DECRETE :

Article 1er : Sont promus aux échelons supérieurs ci-après, au titre de l'année 1991, les Inspecteurs Principaux des Cadres de la catégorie I des Douanes, dont les noms suivent ; ACC = Néant.

3° échelon, indice 1820.

- OSSETE-NIAMBA (Séverin Valenoe) pour compter du 29.11.1991 B/VILLE

Au 4° échelon, indice 1950.

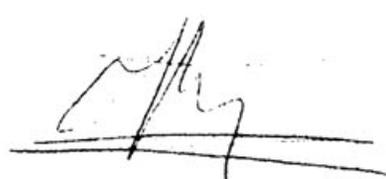
- KIBAMBA (Pierre) pour compter du 11.10.1991 Brazzaville.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 10 FEVRIER 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives ;


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-


Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	2
D.G.B.	2
DGCF	2
DGD-SP	2
DRD-BZV	2
BST/DGCA	2
INTERESSES	2
DOSSIERS	6
SGG/BC	3./.-